



Mairie de
SANCERGUES
CCAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 13 AVRIL 2021

Le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Commune de Sancergues s'est réuni en session ordinaire le mardi treize avril deux mil vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, salle du conseil de la mairie de Sancergues, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Président du CCAS.

Présents : Jean Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Pascal BOYELDIEU, Christine BEZET, Carole BRUNEL, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVEE, Jean-Marie MUSOLESI, Raphaëlle BAGNOLATI

Absent excusé : Gérard GOURAUD donne pouvoir à Anielle LARRIVEE

Absente : Antonia SINGER

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Approbation du Compte Administratif 2020 :

Présentation et vote du Compte Administratif 2020 sous la présidence de M. Pascal BOYELDIEU.

Le compte administratif 2020 fait apparaître 2.723,89€ en dépenses de fonctionnement et 5.724,42€ en recettes de fonctionnement ainsi que 21,44€ en recettes d'investissement pour l'exercice 2020 et laisse ressortir un excédent de 7.329,01€.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Le Compte de Gestion dressé par M. Jean-Yves CARLA, Receveur est approuvé par l'unanimité des membres du CCAS.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident, à l'unanimité des présents, de maintenir le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 7.307,57€ en section de fonctionnement pour l'exercice 2021.

Vote du Budget Primitif 2021 :

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent, à l'unanimité des présents, le budget de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 12.462,57€ et à 21,44€ en dépenses et recettes d'investissement.

Aides financières :

La Commission Administrative, après en avoir délibéré et procédé aux votes, accorde à l'unanimité des présents les aides suivantes :

- ✓ 200€ pour le paiement d'une partie d'une facture d'électricité, à un couple en difficulté ;
- ✓ 59,13€ pour le paiement d'une facture d'ordures ménagères, à une personne en difficulté ;
- ✓ 300€ pour le paiement d'une partie d'une facture de frais d'obsèques, à une personne en difficulté.

Bilan bons « esprit festif » :

En raison de la crise sanitaire (Covid-19), le repas des aînés a été annulé et remplacé par des bons d'achat. 197 bons d'une valeur de 20€ ont été distribués aux Sancerguois âgés de 65 ans et plus. 162 ont été utilisés chez les 11 commerçants participants, soit un budget de 3240€.

Cette opération a été très bien perçue par les administrés.

Questions diverses :

Le 19 février, une bouteille de champagne a été offerte au doyen de la Commune. L'heureux élu, rencontré à son domicile, a fort bien accueilli ce geste.

Fin de réunion à 19h15